

« On ne va pas tout arrêter sous prétexte qu'il y a un virus »

« **On ne va pas tout arrêter sous prétexte qu'il y a un virus** », s'agacé Frédéric Leveillé, le président d'Argentan Intercom (par ailleurs maire d'Argentan) lors d'une conférence de presse sur la rentrée scolaire.

« **Il faut relativiser, on a besoin d'avoir une vie sociale, qui se réorganise sur les territoires, on a besoin que les gens puissent se voir, se parler, avec une distance suffisante.**

On est sur une situation sur laquelle il faut être rigoureux, ordonné, organisé, sans pour autant tomber dans des excès qu'on ne mesure plus, qui ont un coût non négligeable pour les collectivités, et qui ne servent pas forcément à la cohésion et des territoires, et des populations.

On a observé, en tout cas nous dans les villes, une décompensation après l'enfermement de deux mois. On n'a jamais eu autant de tags, de graffitis, jamais autant d'entrées dans des locaux publics (quatre fois dans la maison des associations route d'Urou).

Je pense qu'il faut apprendre à vivre avec des virus. On en a déjà eu, et il y en aura d'autres. Il y a des engagements pris dans les écoles sur les actions à mener, il faut les continuer. Sinon, on ne va jamais rien faire. Il faut continuer à avancer.

Soyons bien attentifs à la réalité de notre territoire, ne soyons pas dans une uniformisation qui serait basée uniquement sur les situations rouges.

C'est bien de regarder l'aspect sanitaire, mais c'est bien de regarder aussi l'aspect social. Je pense que c'est négligé ». En précisant toutefois, « **on serait en zone rouge, je ne dirai pas cela** ».

Instruction obligatoire

Par crainte du virus, certains pour être tentés de ne pas mettre leur enfant à l'école. Françoise Moncada, directrice académique des services de l'Éducation nationale dans l'Orne, les met en garde. « **La loi sur l'obligation scolaire n'a pas changé. Si ce n'est que, depuis la rentrée dernière, elle est obligatoire à partir de 3 ans. Un parent qui refuse de mettre son enfant s'expose à des sanctions. Après, si la famille est extrêmement angoissée, anxieuse, elle peut toujours demander l'instruction à domicile. Et on vérifiera. Mais déjà, il faut une autorisation. Je valide en fonction du motif. Je refuse**

assez régulièrement des demandes parce que je pense que la situation ne justifie pas, et que l'enfant sera beaucoup mieux à l'école qu'enfermé entre quatre murs à la maison. Là pour l'instant je n'ai pas eu plus de demande. Peut-être que les familles attendaient de voir comment ça se passait dans les écoles ».

Un cas de Covid ?

« On a aussi un protocole clair quand quelqu'un a les symptômes ou le Covid-19 ou si un voyant passe au rouge », informe la directrice académique. **« En fonction de la situation, on peut prendre la décision de fermer la classe, ou la demi-classe ou l'école, voire un peu plus large sur un territoire. Ce sera en fonction de la diffusion du virus. Et cette décision de fermeture partielle ou totale se fait avec la préfète, l'ARS, la rectrice.**

Là, on est dans un département rural, c'est aussi un atout pour lutter contre la propagation du virus.

Je suis assez confiante. Les directeurs d'école sont assez sereins, les équipes éducatives aussi ».



Françoise Moncada, directrice académique des services de l'Éducation nationale, et Frédéric Leveillé, président d'Argentan Intercom.